

Hebdo Canada



Volume 2, N° 45

le 6 novembre 1974

Ottawa, Canada.

Nouvelles dispositions réglementaires concernant l'immigration, 1

Inauguration d'une murale esquimaude au Centre des Arts, 3

Déclin des mises en chantier, 3

La taxe sur le transport aérien remise à décembre, 3

Secours d'urgence au Honduras, 4

"Ô Canada" deviendra officiellement l'hymne national, 4

Le sénateur Paul Martin est nommé haut-commissaire à Londres, 5

Hommes d'affaires français en Ontario, 5

Conférence internationale sur l'eau douce, 6

Nouvelles dispositions réglementaires concernant l'immigration

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a annoncé à la Chambre des communes le 22 octobre, les modifications apportées au Règlement en vertu de la Loi sur l'immigration, et destinées à stabiliser le mouvement d'immigration et à le relier plus étroitement aux besoins du marché du travail.

Aux termes des nouvelles dispositions réglementaires, lorsqu'ils étudieront une demande présentée par un requérant indépendant ou un parent désigné, les agents des visas soustrairont dix points du total auquel le requérant a droit, sauf si ce dernier a prouvé de façon satisfaisante qu'il avait un emploi réservé authentique ou qu'il allait exercer une profession désignée*. En outre, les requérants qui veulent immigrer au Canada ne recevront aucun point au titre de l'emploi réservé, à moins qu'il n'ait été établi qu'aucun citoyen ou résident permanent du Canada n'est disponible pour occuper le poste en question.

M. Andras, en annonçant les nouvelles dispositions a précisé que ces dernières n'auront aucune incidence sur le mouvement des personnes à charge parrainées qui viennent au Canada rejoindre leur famille. Le ministre a en outre souligné que les nouvelles dispositions réglementaires seraient appliquées également dans tous les pays du monde.

Le ministre a aussi déclaré que les nouvelles dispositions ne changeraient en rien l'intérêt qu'a toujours manifesté le Canada envers les réfugiés et l'aide qu'il leur apporte. "Nous continuerons à traiter avec compassion les réfugiés et les personnes dont l'admission serait fondée sur des raisons d'ordre humanitaire".

M. Andras a fait remarquer qu'un Livre vert sur l'immigration sera déposé à la Chambre des communes au

début de l'année prochaine et que ce document servira à une discussion publique portant sur les choix qui s'offrent au Canada en matière d'immigration. Ces discussions mèneront à l'établissement d'une nouvelle Loi sur l'immigration. Il est essentiel, à une époque où les possibilités d'emploi sont incertaines, que le mouvement d'immigration soit étroitement relié aux besoins du marché du travail.

M. Andras a ajouté: "Il est dans l'intérêt des Canadiens et des nouveaux arrivants que ces derniers puissent rapidement trouver un emploi de manière à s'intégrer à la collectivité. S'il est difficile de trouver un emploi et si les nouveaux arrivants font concurrence aux résidents du Canada, chacun en souffrira."

"Emploi réservé" signifie:

• Emploi assuré dont les perspectives de durée sont raisonnablement bonnes et qui satisfait aux conditions locales de travail et de salaires habituellement fixées dans cette catégorie d'emploi.

• Les requérants doivent satisfaire à toutes les conditions d'autorisation et règlements fédéraux, provinciaux et autres relatifs à l'emploi.

En plus:

• Qu'aucun citoyen canadien ou immigrant reçu qualifié n'est prêt à prendre cet emploi.

Accroissement de l'immigration

Le Canada a admis 104,089 immigrants au cours du premier semestre de 1974. Ce chiffre représente une augmentation de 33,256 personnes, soit presque 47% de plus que le nombre de celles qui avaient été admises au cours de la période correspondante en 1973 et une augmentation de 49,776 personnes par rapport à la même période de 1972, soit 92% de plus. Selon le ministre, plus de 200,000 immigrants devraient arriver au Canada en 1974.

"Si nous n'avions arrêté aucune mesure en vue de limiter cet accroissement, a ajouté M. Andras, nous aurions probablement accueilli 300,000 immigrants en 1973, et plus de la moitié

* Définie par le ministre après avoir demandé l'avis du directeur général régional du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration; généralement après avoir consulté la province par l'intermédiaire du Comité des besoins en main-d'oeuvre; grave pénurie régionale; satisfait à toutes les normes de l'emploi réservé.

d'entre eux se seraient établis à Montréal, à Toronto et à Vancouver".

Le ministre a précisé que les nouvelles dispositions réglementaires toucheraient les parents désignés (soit les parents plus éloignés de personnes se trouvant déjà au Canada) et les requérants indépendants (soit les personnes qui viennent au Canada et qui n'ont pas de parent dans notre pays). Il a fait remarquer qu'aucune région géographique ni aucun groupe racial en général ne serait plus touché que d'autres. "Ces dispositions ne comportent absolument aucun élément de racisme, a précisé le ministre, elles s'appliqueront de façon exactement uniforme partout dans le monde".

Selon M. Andras, "les immigrants ont toujours joué un rôle important dans l'essor économique et social du Canada, et les nouvelles dispositions réglementaires visent à stabiliser le mouvement d'immigration tandis que se poursuit la révision de la législation de base en matière d'immigration".

Le ministre a également signalé que "les modifications apportées au Règlement, qui ne touchent pas les personnes à charge parrainées venues rejoindre leur famille immédiate au Canada, s'inspirent de la ligne de conduite

Attitude d'autres pays

Grande-Bretagne: Les admissions permanentes se limitent aux citoyens du Commonwealth dont les parents ou les grands-parents sont nés en Grande-Bretagne, aux ressortissants des pays de la C.E.E. et aux travailleurs des secteurs où la demande est exceptionnellement forte.

France: Le 4 juillet 1974, la France a temporairement interrompu l'admission de travailleurs étrangers et des personnes à leur charge.

Allemagne de l'Ouest: Depuis le 26 novembre 1973, ce pays a cessé de délivrer des permis de travail aux étrangers.

Australie: A la suite d'une récente déclaration, on a suspendu toutes les demandes sauf celles déjà autorisées, celles des personnes à charge parrainées et des personnes qui exercent une profession pour laquelle l'offre d'emploi est très forte.

Nouvelle-Zélande: La déclaration du 7 mai a limité l'immigration de façon marquée: les immigrants doivent généralement avoir un emploi et un logement réservés.

adoptée en février dernier par le Gouvernement et destinée à donner aux nouveaux arrivants plus de chances de trouver un emploi."

Les travailleurs étrangers

Au surplus, les modifications toucheront directement les employeurs canadiens qui recrutent des travailleurs à l'étranger.

A ce sujet, M. Andras a fait remarquer qu'"en insistant sur le fait que le requérant n'obtiendra de points pour un emploi réservé que si aucun citoyen ou résidant permanent du Canada ayant la compétence voulue n'est disponible, nous demandons aux employeurs canadiens d'accorder la préférence aux résidents du Canada ayant de recruter des travailleurs à l'étranger".

"Requérants indépendants"

50 points pour être admis.
Examen médical et vérification des antécédents.
On attribue des points pour les facteurs suivants:

	<i>Jusqu'à</i>
Instruction et formation	20
Personnalité	15
Offres d'emploi dans la profession	15
Compétence professionnelle	10
Âge	10
Emploi réservé	10
Connaissance du français et de l'anglais	10
Parents	3-5
Demande par région	5

Lorsque tous les points ont été attribués, on enlève 10 points à moins que le requérant n'ait un emploi réservé ou qu'il n'ait l'intention d'exercer une profession désignée.

Pour être admis au Canada, un requérant indépendant doit avoir un point pour l'offre d'emploi dans sa profession ou pour un emploi réservé ou encore avoir l'intention d'exercer une profession désignée.

En 1973, les immigrants indépendants représentaient 53% du mouvement total, soit 97,517 personnes.

Enfin, M. Andras a conclu: "Les modifications que j'ai annoncées sont sans doute les mesures les plus équitables et les plus justes que nous puissions trouver pour faire face à un problème urgent. Elles sont en fait beaucoup moins radicales et bien plus satisfaisantes que les mesures que nous aurions été obligés de prendre

"Parents désignés"

50 points pour être admis.
Examen médical et vérification des antécédents.
Il peut s'agir de: Fils ou filles de plus de 21 ans; fils ou filles mariés; frères ou soeurs; parents ou grands-parents de moins de 60 ans; neveux, nièces, oncles, tantes et petits-enfants.

On attribue des points pour les facteurs suivants:

	<i>Jusqu'à</i>
Instruction et formation	20
Personnalité	15
Offres d'emploi dans la profession	15
Compétence professionnelle	10
Âge	10
Parents	15-30

Lorsque tous les points ont été attribués, on enlève 10 points à moins que le requérant n'ait un emploi réservé ou qu'il n'ait l'intention d'exercer une profession désignée.

Pour être admis au Canada, le parent désigné doit avoir un point pour l'offre d'emploi dans sa profession ou pour un emploi réservé ou encore avoir l'intention d'exercer une profession désignée.

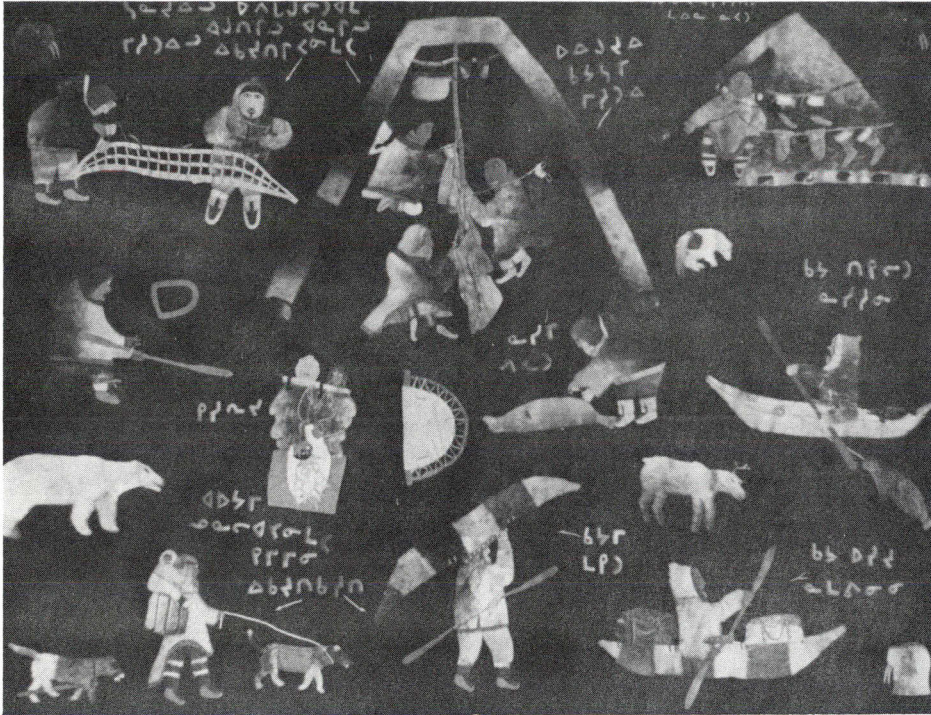
En 1973, les immigrants désignés représentaient 24% du mouvement total, soit 44,682 personnes.

dans une année ou deux si nous n'avions rien fait aujourd'hui."

Système global de priorités

Les nouvelles priorités en matière d'immigration ont été approuvées pour tous les pays en mai 1972 et mises en application outre-mer en juin. Le but était d'utiliser la main-d'oeuvre et les talents disponibles afin de faire face à une forte hausse des demandes d'admission au Canada. Elles étaient:

1. Immigrants parrainés par des parents.
2. Requérants indépendants et parents désignés
 - a) qui se destinent à un emploi réservé ayant été vérifié
 - b) qui comptent exercer une "profession désignée" (voir page 1)
 - c) qui ont obtenu un nombre élevé de points d'appréciation (8 à 15 points).
3. Requérants dont l'établissement au Canada créerait des emplois.
4. Tous les autres requérants, selon le principe "premier venu, premier servi".

*Été arctique*

Inauguration d'une murale esquimaude au Centre des Arts

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Judd Buchanan, a inauguré le 7 octobre dans le Grand foyer du Centre national des Arts, à Ottawa, une murale esquimaude intitulée *Été arctique*. Exécutée dans la fourrure de phoque, le cuir et le feutre, utilisant l'appliqué et la broderie, la tenture illustre les activités traditionnelles des Esquimaux comme la construction d'un kayak, la chasse au phoque et les voyages dans la toundra.

"Cette oeuvre exquise est un apport important à la collection permanente d'art esquimau du ministère, a déclaré M. Buchanan. Nous sommes heureux de l'inaugurer au Centre national des Arts où le public pourra l'admirer."

La murale sera prêtée au Centre national des Arts pendant un an, puis reviendra à la collection du ministère, laquelle rassemble les plus belles oeuvres de l'art esquimau pour la jouissance des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Certaines pièces qui la constituent sont présentées régulièrement en exposition dans les diverses régions du pays.

Été arctique est une création conjointe de Mmes Mina Napartuk et Annie Niviaxie de Poste-de-la-Baleine, au Nouveau-Québec. Ces deux artistes remarquables, dirigent la Coopérative de couture commerciale de leur localité et sont expertes dans la fabrication

de vêtements en cuir et en fourrure.

La Coopérative a commencé à fabriquer des murales de ce genre il y a quelques mois à peine et déjà les commandes affluent. Un bon nombre de bureaux et d'endroits publics du Canada en seront bientôt ornés.

Mme Napartuk s'est rendue récemment à Toronto comme déléguée au premier colloque au monde des artisans des régions nordiques, l'"Atelier des femmes de l'Arctique".

Mme Niviaxie, sculpteur renommée, a vu ses oeuvres présentées dans la collection des "Chefs-d'oeuvre de l'art esquimau" qui fit une tournée mondiale de 1971 à 1973.



Annie Niviaxie (à gauche) et Mina Napartuk (à droite) travaillent à la décoration murale *Été arctique* aidées de Malaya Crow.

Déclin des mises en chantier

D'après les chiffres provisoires communiqués par la Société centrale d'hypothèques et de logement, le taux annuel de mises en chantier au Canada pour le mois de septembre s'établit à 186,100 unités pour toutes les régions. Pour les neuf premiers mois de l'année, compte tenu des facteurs saisonniers, le taux annuel des mises en chantier s'établit à 238,400 unités.

L'enquête effectuée par la Société sur la construction de maisons dans les régions urbaines du pays indiquait une mise en chantier réelle de 13,085 unités au mois de septembre, soit 34 p. 100 de moins qu'en septembre 1973, alors que le total atteignait 19,879. Le total cumulatif pour les neuf premiers mois de l'année en cours atteint le chiffre de 135,053, soit 12 p. 100 de moins que le chiffre de 154,140 relevé l'an passé à pareille époque.

Au cours de la période s'étalant de janvier à septembre 1974, le nombre de mises en chantier de maison unifamiliales est demeuré presque inchangé par rapport à l'année passée et celui des bâtiments multifamiliaux a accusé une baisse de 21. p. 100.

La taxe sur le transport aérien remise à décembre

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a fait savoir que la taxe sur le transport aérien qui devait être appliquée à compter du 15 octobre est ajournée au 1er décembre. Cet ajournement fait suite à la demande formulée par l'Association des transporteurs aériens du Canada qui ont besoin de plus de temps pour assurer la formation de leur personnel.

La taxe sur le transport aérien, payée ou payable au Canada, s'élèvera à 5 p. cent du tarif du billet de passage jusqu'à un montant maximal de \$5.00 sur tout billet vendu au titre d'un voyage aérien effectué dans les limites de la région de taxation désignée; d'autre part, une taxe forfaitaire de \$5.00 s'appliquera aux voyages internationaux prenant fin hors de la région soumise à la taxation. Celle-ci comprend le Canada, les États-Unis (sauf Hawaii) ainsi que les îles françaises de St-Pierre et Miquelon. L'indication de la taxe apparaîtra séparément sur les billets de passages aériens.

Secours d'urgence au Honduras

Plus d'un demi-million de dollars en aide canadienne de sources gouvernementales et non gouvernementales ont été fournis au Honduras, durement touché par l'ouragan Fifi.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a donné \$90,000 à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, par l'entremise de la Société canadienne de la Croix-Rouge, \$130,000 au Programme alimentaire mondial, \$65,000 à l'UNICEF, \$65,000 à l'Organisation panaméricaine de la santé, et un total de \$150,000 à diverses autres organisations internationales ou honduriennes s'occupant de secours internationaux d'urgence. Le gouvernement de la Colombie-Britanni-

que a accordé \$25,000 à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour son programme d'aide au Honduras.

Les agences bénévoles canadiennes suivantes ont offert des dons en nature ou en espèces: la *Help Honduras Foundation*, la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'Armée du salut, OXFAM Canada, CARE Canada, la Société canadienne de secours aux enfants, *Church Action for Emergency Aid*, le *Manitoba Credit Union*, *Share of Canada*, *World Vision of Canada* et de nombreux autres.

Un avion *Hercule* des Forces armées canadiennes a transporté de la nourriture, des vêtements et des médicaments à Tegucigalpa, la capitale hondurienne, et est demeuré sur les lieux pour assurer le transport quotidien d'environ 90,000 livres de denrées de la ca-

pitale à la côte est du pays.

L'ambassadeur du Canada, M. G.C. Langille, le premier secrétaire (développement) de l'Ambassade canadienne, M. Robert Anderson et M. Gabriel Dicaire, de la direction de l'Amérique latine de l'ACDI, se sont rendus sur place pour évaluer les besoins et identifier les secteurs où l'aide canadienne pourrait être le plus utile.

Les rapports provenant de l'ambassadeur et des pays et organismes donateurs sont unanimes: les besoins en nature ont été comblés. Il faut maintenant fournir de l'aide en espèces. Toute autre sorte de secours ne ferait qu'encombrer les ports et paralyser les moyens de transport.

Les Canadiens qui désirent contribuer à l'effort international de secours pour les victimes de l'Ouragan Fifi peuvent le faire en envoyant leurs dons en argent à l'organisme bénévole de leur choix. Les organisations non gouvernementales ont leurs propres moyens d'acheminer leur assistance par les agences internationales travaillant dans la région.

Mais au-delà de l'intervention immédiate nécessaire pour rejoindre et sauver les victimes et pour leur prodiguer des soins médicaux, l'ACDI songe à participer au programme de relèvement social et économique qui suivra la phase des secours d'urgence. L'une des premières priorités auxquelles le Canada s'attaque est de fournir du lait en poudre pour les enfants.



Des secours du Canada arrivent au Honduras après l'ouragan Fifi (photo du haut). On remarque sur la photo du bas le secrétaire de la mission cana-

dienne, M. Y. Gagnon, l'ambassadeur du Canada, M. Craig Langille, et les membres de l'équipage les capitaines Paproski, Colton et Haavisto.

"Ô Canada" deviendra officiellement l'hymne national

Une version modifiée d'*Ô Canada*, qui deviendra l'hymne national de notre pays, a été présentée récemment à la Chambre des communes par le secrétaire d'État, M. J. Hugh Faulkner.

Cette nouvelle version, recommandée en 1968 par un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, a été présentée pour la première fois au Parlement par le secrétaire d'État le 28 février 1972. Après avoir été étudié en deuxième lecture, le projet de loi a été renvoyé au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. Après la dissolution du Parlement le 1er septembre 1972, il est resté en plan au Feuilleton de la Chambre.

Les récits qui relatent l'origine

d'*Ô Canada* différent, mais tous s'accordent pour dire que l'hymne a été écrit bien après la Confédération, que la version française a précédé la version anglaise et que la musique a été composée par Calixa Lavallée en 1880. Cette année-là, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, le docteur Théodore Robitaille, prit l'affaire en main et chargea Adolphe Routhier, le président du Congrès national des Canadiens français, d'écrire un poème qui deviendrait l'hymne national. Lavallée fut chargé de le mettre en musique.

La première traduction de ces vers, effectuée par le docteur Thomas Richardson de Toronto, parut en 1906. Le tricentenaire de la fondation de Québec a incité de nombreux poètes à écrire des vers pour l'*Ô Canada*, et le texte de l'un d'entre eux, Robert Stanley Weir, fut accepté.

Une version officielle a été adoptée à l'occasion du 60e anniversaire de la Confédération en 1927 et l'interprétation d'*Ô Canada* se généralisa tellement qu'il n'apparut pas nécessaire aux premiers ministres qui se sont succédé à la tête du pays, de donner au chant le statut officiel d'hymne national. M. Lester B. Pearson n'était pas de cet avis et alors qu'il était au pouvoir, un comité parlementaire recommanda l'adoption officielle d'*Ô Canada* comme hymne national (versions de Routhier et de Weir, avec quelques changements mineurs).

Dans la nouvelle version anglaise de l'hymne, la répétition des mots *Ô Canada* et "*stand on guard*" est réduite. Les mots des versions officielles, française et anglaise, sont:

*O Canada! Terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons
glorieux!
Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix!
Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits.
Et ta valeur, de foi trempée,
Protégera nos foyers et nos droits
Protégera nos foyers et nos droits.
O Canada! Our home and native land!
True patriot love in all thy sons
command.
With glowing hearts we see thee rise,
The True North strong and free!
From far and wide, O Canada, we
stand on guard for thee.
God keep our land glorious and free!
O Canada, we stand on guard for thee.
O Canada, we stand on guard for thee.*

Le sénateur Paul Martin est nommé haut-commissaire à Londres

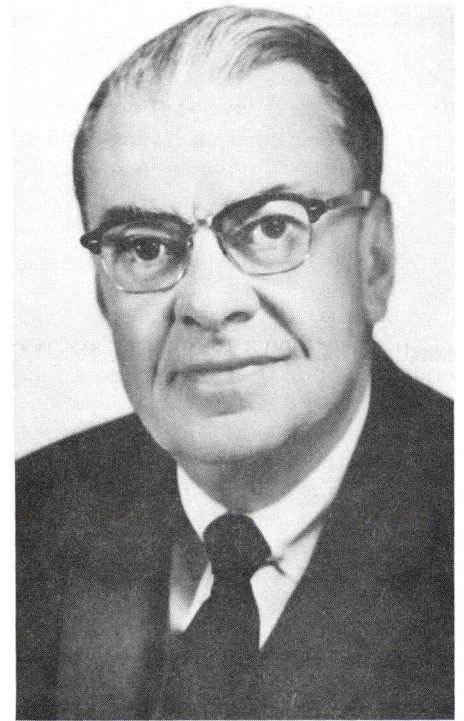
Le premier ministre a annoncé en octobre la nomination de l'honorable Paul Martin au poste de haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne.

Le sénateur Martin, dont la nomination entrera en vigueur au mois de décembre, quittera le Parlement après 39 années de service, tant à la Chambre des communes qu'au Sénat. Il succédera à M. J.H. Warren, qui occupe le poste depuis 1971.

En annonçant la nouvelle, M. Trudeau a fait remarquer que le Canada délègue à Londres l'un de ses hommes publics les plus éminents, les plus émérites et les plus honorables.

"La nomination de M. Martin démontre bien toute l'importance que notre pays attache au poste de Londres et aux relations exceptionnelles qui existent entre le Canada et la Grande-Bretagne", de dire M. Trudeau.

M. Martin, qui a servi sous quatre premiers ministres, a fait partie du Cabinet durant 23 ans, notamment en qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (1946-1957), de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (1963-1968) et, plus récemment, de leader du Gouvernement au Sénat.



L'ancien secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le sénateur Paul Martin, nouveau haut-commissaire du Canada à Londres.

Hommes d'affaires français en Ontario

Les 8 et 9 octobre, des hommes d'affaires français se sont réunis à Toronto avec leurs homologues ontariens et de haut fonctionnaires provinciaux pour discuter des perspectives d'échanges économiques entre la France et le Canada.

Membres d'une délégation parisienne de la Chambre de commerce France-Canada, ces hommes d'affaires étaient au Canada pour six jours afin de participer à des séminaires et discussions au Québec et en Ontario.

A Toronto, les délégués ont visité l'Exposition technique et scientifique tenue par la France à l'*Ontario Science Centre*.

Parrainée par le Gouvernement français, c'était la première exposition scientifique et industrielle de ce genre en Ontario.

Ancienneté des liens France-Canada
Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. A. Gillespie qui a présidé l'ouverture de l'Exposition a souligné

dans les termes suivants l'ancienneté des rapports scientifiques et technologiques que le Canada entretient avec la France:

"Les rapports scientifiques et technologiques entre nos deux pays sont étroits et remontent à fort longtemps. Par exemple, au début du siècle, Ernest Rutherford, de l'Université McGill, a expliqué la nature de la radioactivité, découverte par Becquerel en France.

"Il va sans dire, cependant, que nos liens dans ces domaines ne sont pas qu'historiques. Nous venons tout juste de renouveler pour une période de trois ans l'accord de 1971 entre le Conseil national de recherche du Canada et le Centre national de la recherche scientifique de France. Au cours de l'an prochain, nous nous attendons à ce que 16 chercheurs canadiens se rendent en France pour y travailler, pendant qu'un groupe de 23 chercheurs français feront de même au Canada.

"Nous prévoyons accroître notre coopération industrielle dans les domaines scientifique et technique, dans le

cadre de l'accord culturel franco-canadien de 1965 amendé l'an dernier par la création d'une Commission scientifique conjointe.

Projets conjoints

"Je me réjouis énormément de l'existence du projet conjoint franco-canadien de construction d'un télescope à Hawaii qui a notamment le grand mérite de faire appel à des sociétés industrielles des deux pays en plus de nécessiter la collaboration de scientifiques français et canadiens.

"Il existe d'intéressants projets conjoints de sociétés canadiennes et françaises, et la coopération en planification, design, construction et équipement dans les domaines du tourisme et des conventions m'apparaît particulièrement prometteuse.

Canadian Pacific Hotels participe, aux côtés du groupe Edmond Rothschild, à la construction d'un hôtel à Paris, et un autre projet semblable groupe des intérêts français et la société canadienne *Four Seasons Hotel*. Nous nous réjouissons de l'achat par la France de dix avions de type CL-215, construits par Canadair, comme du sous-contrat que la Société des Avions Marcel Dassault a accordé à Canadair, pour les avions de type *Mercur*.

"Une autre société canadienne, *Marine Industries*, achève l'exécution d'un contrat de construction de sept cargos destinés à des armateurs français, et je suis très heureux de savoir que la satisfaction des clients a été telle qu'ils en ont commandé six autres. Nous nous réjouissons enfin de la participation de *Eastcan* et des pétroles d'Aquitaine à l'exploration du pétrole du Canada.

Domaine bancaire

"Il existe, en plus de ces activités commerciales, une coopération franco-

canadienne dans le domaine des banques. Quatre banques à charte canadiennes sont installées en France et associées à des banques françaises dans des consortiums internationaux de banques.

"A la fin de 1970, les avoirs directs des investisseurs français du Canada se montaient à 433 millions de dollars; à la même époque, l'investissement canadien direct en France s'élevait à 82 millions.

"Des sociétés canadiennes d'ingénierie ont participé à de nombreux projets en France et dans les anciennes colonies françaises, dans les domaines suivants notamment: foresterie, électricité et communications, mines, pétrole, transports, construction industrielle et autre, exploitation de ressources.

"Nous désirons poursuivre cette coopération et lui donner plus d'ampleur."

Conférence internationale sur l'eau douce

En août dernier, plus de 1,000 hommes de science de 38 pays ont participé au 19e Congrès de l'Association internationale de limnologie qui s'est tenu à l'Université du Manitoba, à Winnipeg. La limnologie est la science qui a pour objet l'étude des propriétés physiques, chimiques, géologiques et biologiques de l'eau douce. Deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité à l'occasion de ce Congrès: la première a trait au rôle du phosphore dans les eaux intérieures, la seconde porte sur l'augmentation des polluants artificiels dans l'atmosphère et de leurs effets sur les lacs, les rivières, et les nappes d'eau souterraines.

M. David Schindler de l'Institut de recherche sur l'eau douce, de Winnipeg (Canada), a présenté la proposition suivante relativement au phosphore: "Étant donné le rôle fondamental que joue le phosphore dans le phénomène rapide de l'eutrophisation des eaux intérieures, qu'il soit convenu qu'en plus du traitement secondaire des eaux usées il faut aussi contrôler les additions de cet élément à tous les plans d'eau intérieurs. Cet objectif doit être atteint à tout prix, notamment par:

1. Des restrictions imposées à l'utilisation des produits de nettoyage contenant des phosphates et d'autres sub-

stances qui pourraient s'avérer délétères.

2. L'élimination des phosphates dans les usines de traitement des eaux usées qui rejettent leurs effluents dans ses eaux.

3. Le contrôle du drainage des sols résultant de l'exploitation agricole, de celui des fosses septiques et d'autres sources éparses de phosphore.

Dans les bassins où ces mesures de contrôle sont déjà satisfaisantes, il faudra en outre envisager l'application de mesures de contrôle des déversements d'azote."

M. Schindler a fait valoir que la relation de causalité entre le phosphore et l'eutrophisation a déjà été clairement démontrée mais que "les fabricants de savon et de produits détergents profitent du fait que les hommes de science n'arrivent pas à se mettre d'accord. Le règlement de la question du phosphore ne dépend pas seulement des hommes de science mais aussi des critiques dirigées contre les positions qu'ils défendent. M. Schindler a ajouté que les scientifiques devaient appuyer ceux qui doivent affronter de puissants groupes de pression lorsqu'ils veulent faire adopter des lois interdisant l'utilisation des phosphates ou simplement empêcher que les lois déjà en vigueur ne soient abolies.

M. Gene E. Likens de l'Université Cornell, de Itacha (New York), a présenté la proposition suivante portant sur l'effet des retombées de polluants artificiels dans l'atmosphère:

a) Étant donné que l'introduction accrue de polluants artificiels dans l'atmosphère contamine dangereusement les réserves atmosphériques terrestres, souvent très loin des sources de pollution;

b) que les retombées de ces matières contribuent à l'acidification et à la pollution des lacs, des rivières et des plans d'eau souterrains de vastes régions géographiques;

c) que les changements observés et prévisibles du degré d'acidité des eaux constituent une grave menace pour les écosystèmes aquatiques naturels, le XIXe Congrès de l'AIL déplore cette dégradation des écosystèmes aquatiques et prie les gouvernements, les hommes de sciences, les ingénieurs et les juristes de tous les pays d'étudier sérieusement les effets de ces changements sur l'écologie et de prendre promptement des mesures correctives appropriées.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, KIA OG2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.